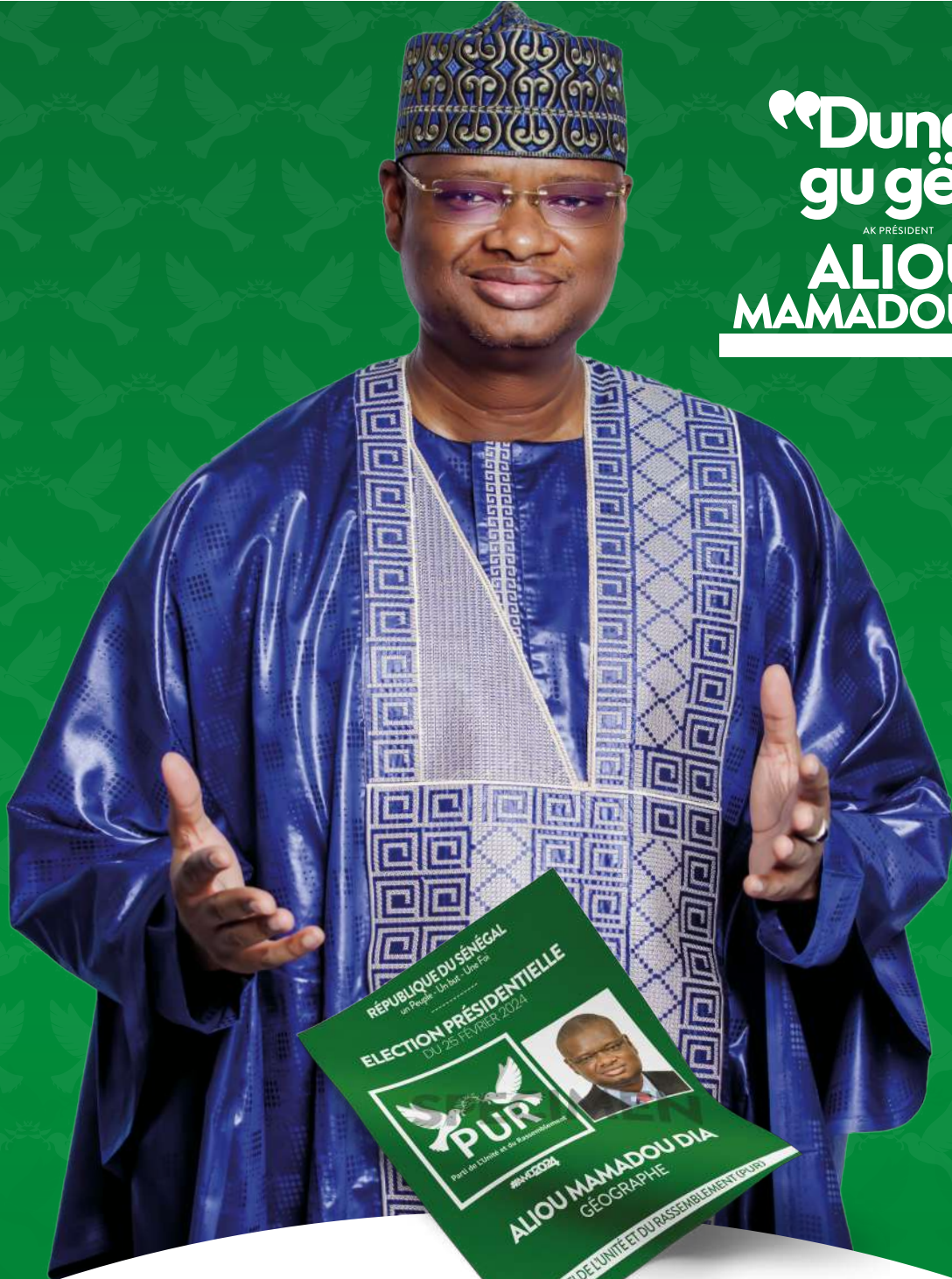


RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
un Peuple - Un but - Une Foi

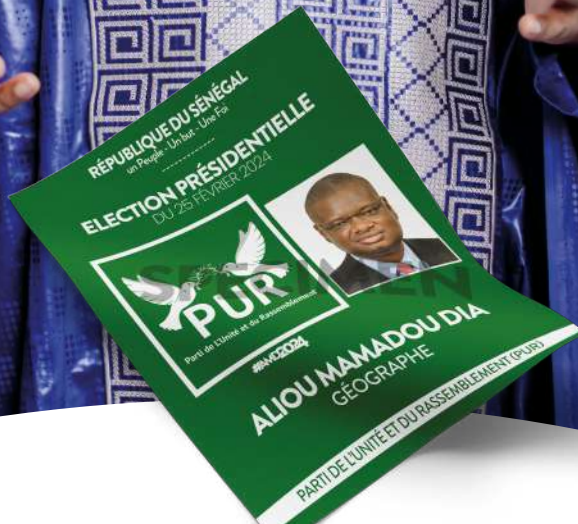
ELECTION PRÉSIDENTIELLE
DU 25 FÉVRIER 2024



“Dund
gu gën,,

AK PRÉSIDENT

**ALIOU
MAMADOU DIA**



P
R
O
G
R
A
M
M
E

NITE **AK**

NAATAANGE
HUMANISME & PROSPÉRITÉ

#AMD2024



Pour plus d'informations
Scannez moi!



P
R
O
G
R
A
M
M
E

NITE 

NAATAANGE

HUMANISME & PROSPÉRITÉ

MA VISION

**“Un Sénégal prospère bâti dans l'équité,
la transparence, la droiture, l'unité et le
respect de la dignité humaine”**



**ALIOU
MAMADOU DIA**
LE CANDIDAT DU PEUPLE PAR EXCELLENCE

SOMMAIRE

Préface	5
Contexte général	6
La vision	8
La théorie du Changement	9
Pilier 1 : Développement du Dapital Humain	13
Priorité stratégique 1.1 : promouvoir une transformation de l'éducation et de la formation professionnelle et technique	14
Priorité stratégique 1.2 : promouvoir un enseignement supérieur et une recherche scientifique de qualité	14
Priorité stratégique 1.3 : promouvoir une offre de services de santé de qualité	14
Priorité stratégique 1.4 : asseoir un leadership féminin et une autonomisation des femmes par l'éradication des disparités de genre	14
Priorité stratégique 1.5 : promouvoir un cadre de vie de qualité, habitat, urbanisme.....	14
Priorité stratégiques 1.6 : gestion des problèmes d'eau, assainissement et inondation	15
Priorité stratégiques 1.7 : gestion des transports et des accidents de la route	15
Priorité stratégique 1.8 : valorisation des ressources culturelles nationales	15
Priorité stratégique 1.9 : promouvoir le sport	15
Plan Opérationnel du Pilier 1	16
Priorité stratégique 1.1 : transformation de l'éducation et de la formation professionnelle et technique	17
Priorité stratégique 1.2 : promouvoir un enseignement supérieur et une recherche scientifique de qualité	18
Priorité stratégique 1.3 : promouvoir une offre de services de santé de qualité	19
Priorité stratégique 1.4 : asseoir un leadership féminin et une autonomisation des femmes par l'éradication des disparités de genre	20
Priorité stratégique 1.5 : promouvoir un cadre de vie de qualité	21
Priorité stratégiques 1.6. : gestion des problèmes d'eau, assainissement et inondation	22
Priorité stratégiques 1.7 : gestion des transports et des accidents de la route	22
Priorité stratégique 1.8 : valorisation des ressources culturelles nationales	22
Priorité stratégique 1.9 : promouvoir le sport	23
Pilier 2 : Promotion d'une Économie compétitive, Durable et Inclusive	24
Priorité stratégique 2.1 : augmenter la production du secteur primaire	25
Priorité stratégique 2.2 : réaménager le climat des affaires au profit du secteur privé national	25
Priorité stratégique 2.3 : promouvoir l'accès des femmes et jeunes aux ressources productives	25
Priorité stratégique 2.4 : désamorcer la bombe du chômage	25
Priorité stratégique 2.5 : protéger l'environnement et les ressources naturelles	26
Priorité stratégique 2.6 : promouvoir un tissu industriel moderne, performant et compétitif	26
Priorité stratégique 2.7 : promouvoir la souveraineté monétaire	26
Priorité stratégique 2.8 : promouvoir le développement de l'artisanat	26
Plan Opérationnel du Pilier 2	27
Priorité stratégique 2.1 : augmenter la production du secteur primaire	28
Priorité stratégique 2.2 : réaménager le climat des affaires au profit du secteur privé national	28
Priorité stratégique 2.3 : promouvoir l'accès des femmes et jeunes aux ressources productives	29
Priorité stratégique 2.4 : désamorcer la bombe du chômage	29

Priorité stratégique 2.5 : protéger l'environnement et les ressources naturelles	30
Priorité stratégique 2.6 : promouvoir un tissu industriel moderne, performant et compétitif	31
Priorité stratégique 2.7 : la souveraineté monétaire	31
Priorité stratégique 2.8 : promouvoir le développement de l'artisanat	32
Pilier 3 : Gouvernance, Paix et Équilibre des institutions	33
Priorité stratégique 3.1 : rétablir l'équilibre institutionnel	34
Priorité stratégiques 3.2 : favoriser une gouvernance inclusive	34
Priorité stratégique 3.3 renforcer les relations internationales et diplomatiques	34
Priorité stratégique 3.4 renforcer la décentralisation pour un développement local durable	34
Priorité stratégique 3.5 : promouvoir la paix et la sécurité	34
Plan Opérationnel du Pilier 3	35
Priorités stratégiques 3.1 : rétablir l'équilibre institutionnel	36
Priorité stratégique 3.2 : favoriser une gouvernance inclusive	37
Priorité stratégique 3.3 : renforcer les relations internationales et diplomatiques	37
Priorité stratégique 3.4 : renforcer la décentralisation pour un développement territorial durable	38
Priorité stratégique 3.5 : promouvoir la paix et la sécurité	39
Pilier 4 : Inclusion et Protection Sociale	41
Priorité stratégique 4.1 : développer un dispositif de protection sociale adapté	42
Priorité stratégique 4.2 : renforcer la résilience économique des ménages pauvres	42
Plan Opérationnel	43
Priorité stratégique 4.1 : étendre la protection sociale à la population générale	44
Priorité stratégique 4.2 : renforcement de la résilience du système de protection sociale	44
Les Catalyseurs ou Leviers d'accélération	46
Levier 1 : l'innovation et la digitalisation	47
Levier 2 : partenariat	48
Levier 3 : financement	49
Levier 4 : accès à l'énergie	50
Les Reformes Phares	52
Conseil Supérieur de la Jeunesse (CSJ)	53
Pôle de Développement Durable (P2D)	54
Professionnalisation des Daara	55
Haut Conseil des Sages (HCS)	56



1. PREFACE

« Le Président Habib BOURGUIBA, lors de la guerre de 1967 entre Egypte et Israël disait sur le compte des Arabes : Ils se sont mis d'accord pour ne pas être d'accord. Un scénario qui n'est plus spécifique aux Arabes mais qui s'est étendu à toutes les classes politiques sans exception d'un continent à un autre. « Convergence » ou « Divergence » : ce n'est pas un jeu de hasard mais une règle de jeu qui ne cherche ni vainqueur ni vaincu !

Le seul bénéficiaire reste la raison : Raison d'être, Raison de vivre, Raison d'exister. Souvent l'on nous dit : « La politique n'a ni âme, ni conscience ». N'est-ce pas une raison de plus pour doter les institutions républicaines d'hommes et non de mercenaires politiques ? »

Serigne Mouhamadou Moustapha SY, Président du PUR

Les Sénégalais sont de plus en plus conscients de l'importance du changement de paradigme en matière de pratique politique au sein de notre société. De façon globale, le citoyen sénégalais définit le politicien, surtout ceux qui ont fini d'en faire leur métier, comme un personnage avec une connotation péjorative. Tout le monde se refuse d'être qualifié de politicien à cause de la politique politicienne devenue le cheval de bataille de tout homme politique. Ce présent programme a été conçu conformément à la vision et aux principes directeurs du PUR que sont la justice, le développement et la solidarité.

Le PUR promeut le respect de la Constitution ainsi que les principes de la Souveraineté Nationale et de la Démocratie. Aussi, à travers ce présent programme « NITE AK NAATANGE », le PUR à travers le président Aliou Mamadou DIA s'engage à promouvoir un développement harmonieux en luttant contre la Pauvreté, la Maladie, l'Analphabétisme, la Corruption et la Dégradation de l'environnement. En outre, ce programme ambitieux soutient activement l'intégration économique africaine et œuvre à la réalisation de l'unité du Continent.

Nous invitons tous les militants, sympathisants et l'ensemble des Sénégalaises et Sénégalais ainsi que la communauté internationale, à s'approprier de ce programme présidentiel du Président Aliou Mamadou DIA, un candidat destiné à tous les citoyens sénégalais et d'ailleurs aspirant à Penser et à Agir pour l'intérêt général et la promotion des valeurs de Paix, d'Unité, d'Equité et de Respect de la Dignité humaine.

2. CONTEXTE GENERAL

« Quand la crédibilité d'un système est réduite, les réunions ayant pour objet la recherche de solutions essentielles portant sur la nation se tiennent autour d'une table de café et non plus à l'Assemblée nationale. »

Serigne Moustapha SY, Hôtel Méridien, 06 octobre 2001.

De l'indépendance à nos jours, le Sénégal a connu de nombreuses mutations sur le plan de la politique, de l'économie, de la santé, de l'éducation et même social.

Cependant il faut reconnaître que les mutations politiques sont beaucoup plus intéressantes et plus denses que les autres. Sur le plan des mutations institutionnelles, le Sénégal n'a jusqu'à présent pas connu de coup d'Etat, et tous les présidents ont été élus démocratiquement. Le Sénégal a connu quatre présidents (M. Léopold Sédar SENGHOR, M. Abdou DIOUF, Me. Abdoulaye WADE et M. Macky SALL actuel président du Sénégal dont le mandat termine le 02 Avril 2024), il a aussi connu 14 législatures et plus de cent cinquante (entre 150 et 300) partis politiques. Le Sénégal fait partie des rares pays qui ont fait des élections de façon régulière avec 11 élections présidentielles.

L'économie sénégalaise est encore dominée par une agriculture familiale représentant 90% de l'agriculture pratiquée par 70% de la population et ne contribuant qu'à hauteur de 13% en moyenne dans le PIB. Elle dispose d'un tissu industriel très fragile, elle est caractérisée par un développement accéléré du tertiaire. Entre 1980 à 2011 l'emploi porté par le secteur primaire est passé de 63% à 55% et la contribution de ce secteur dans le PIB a stagné autour de 17%. Le secteur tertiaire, quant à lui, représente en moyenne près de 60% du PIB, avec une contribution à l'emploi qui est passée de 22% à 33%. Et la contribution du secteur secondaire s'est stabilisée autour de 21% depuis le début des années 1990.

En 2014, le Président Macky SALL a présenté aux Sénégalais le plan Sénégal émergent (PSE) comme cadre fédérateur des actions publiques en faveur de l'émergence, à l'horizon 2035. Le PSE est ainsi une version améliorée du programme « Yoonu Yokute » qu'il avait proposé aux sénégalais lors de la campagne présidentielle de février 2012, après avoir été décliné dans la Stratégie nationale de développement économique et social (SNDS) lancée en décembre 2012.

Dans le Plan d'action Prioritaire, PAP1 du PSE, l'Etat du Sénégal a pu décaisser 5700 milliards sur 9700 milliards sur les 4 ans, ce qui représente un taux appréciable d'exécution. La contribution attendue du secteur privé national est restée très faible, loin des 30% prévu dans le scénario optimiste du PSE. Ces dépenses contiennent ainsi un endettement supplémentaire de 2056 milliards FCFA selon les chiffres de la DPEE, provoquant du coup un aggravement du taux d'endettement qui a franchi la barre des 50% du PIB dès l'année 2018. Il s'y ajoute que les taux de croissance économique enregistrés sont largement en dessous du niveau potentiel de création de richesses.

La croissance cumulée entre 2014 et 2018 en chiffre est de 29,9%. Et si on tient compte du taux d'investissement (29% selon les chiffres du FMI), la productivité du capital se situe à environ 24%, ce qui est très faible pour relever le défi de la croissance inclusive et génératrice d'emplois. Le Sénégal a, par ailleurs, enregistré une croissance moyenne de 5,5% entre 2015 et 2021 comparé à une moyenne de 5,2% dans les pays pairs structurels. Cependant, cette évolution comparable n'est pas suffisante pour permettre de combler l'écart en termes de PIB par habitant, notamment avec la Côte d'Ivoire et le Ghana, puisque le Sénégal continue d'avoir un PIB par tête plus faible.

Ce Tableau général fait état d'avancées quantitatives réelles, mais largement insuffisantes pour relever les défis d'un endettement maîtrisé, de la création d'emplois décents et d'une résilience solide face aux chocs exogènes et asymétriques. Avec cette faible productivité et la taille insignifiante du secteur privé national, il est évident que l'économie sénégalaise n'ait pas la consistance nécessaire pour faire face à la pandémie du Covid-19 et les effets néfastes de la guerre Russo-ukrainienne sur les marchés mondiaux.

Ainsi, douze ans après, le constat est toujours le même :

- Un capital humain insuffisant avec des atouts sous exploités,
- Une économie extravertie et non compétitive
- Des institutions instables et politisées
- Un retard profond dans la réalisation des transformations sociales requises par l'exclusion des couches et personnes vulnérables ainsi que les ménages pauvres.
- Etc.

Fort de ce constat, le Parti de l'unité et du Rassemblement (PUR) compte apporter des solutions concrètes afin de répondre efficacement aux besoins des populations car, aujourd'hui, il est plus que jamais temps de revoir les moteurs de la croissance :

- en priorisant un secteur privé national,
- en renforçant le tissu industriel qui sera dominé par le capital national,
- et en aménageant profondément le climat des affaires dans ce sens.

3. LA VISION

Le Parti de l'Unité et du Rassemblement (PUR) s'est doté d'une vision prospective du développement portée par son candidat Aliou Mamadou DIA à travers ce présent programme « Nite ak Naataange » (humanisme et prospérité). Cette vision ambitionne de parvenir à « Un Sénégal prospère bâti dans l'équité, la transparence, la droiture, l'unité et le respect de la dignité humaine » à l'horizon 2034.

La formulation de cette vision est faite selon une approche inclusive à travers des concertations avec les différentes couches de la société sénégalaise et des analyses prospectives. Elle tient compte aussi des engagements internationaux ratifiés par le Sénégal et des agendas internationaux de développement.

La mise en oeuvre de cette vision se fera à travers 4 piliers transformateurs :

1. Développement du capital humain
2. Économie compétitive, durable et inclusive
3. Gouvernance, paix et équilibre des institutions
4. Inclusion et protection sociale.

Le Président Aliou Mamadou DIA prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la réalisation de cette vision à travers une offre programmatique basée sur les besoins des populations. Cette offre est principalement centrée sur les aspirations des populations les plus vulnérables tout en veillant à l'équité territoriale.

L'approche est fondée sur les principes suivants :

- Les droits humains,
- L'inclusion,
- La transparence,
- La redevabilité,
- La résilience,
- La durabilité.

Les concertations avec les différentes couches de la population ont permis de faire des diagnostics qui ont abouti à l'identification de priorités stratégiques dans chacun des 4 piliers. Ainsi pour réaliser ces priorités stratégiques, nous avons mis en place 4 leviers majeurs d'accélération en adéquation avec les agendas internationaux de développement.

4. LA THEORIE DU CHANGEMENT

Le changement repose sur l'hypothèse d'une adhésion populaire aux nouveaux paradigmes d'actions retenus. Ainsi, nous avons développé une théorie du changement qui décrit les mécanismes que nous allons mettre en oeuvre pour rendre le Sénégal prospère.

La théorie du changement présentée ici traduit les relations de causalité entre les priorités stratégiques et l'impact recherché au niveau des 4 piliers du programme, ainsi que les hypothèses et les risques qui les sous-tendent. Chacun des changements recherchés au niveau des priorités stratégiques vise une transformation des conditions de développement des individus, des groupes ou des organisations.

Ainsi pour atteindre les objectifs du **Pilier 1** relatif au développement du capital humain, il faudra mettre en oeuvre les priorités stratégiques ci-après :

1. Une promotion de la transformation de l'éducation,
2. Un enseignement supérieur et une recherche scientifique de qualité,
3. Une offre de services de soins de santé de qualité,
4. Un leadership féminin et une autonomisation des femmes,
5. Une promotion d'un cadre de vie adéquat,
6. Une Gestion efficace des problèmes d'eau, d'assainissement et des inondations,
7. Une valorisation des ressources culturelles,
8. Une gestion des transports et des accidents de la route,
9. Une promotion du sport,

Concernant le **Pilier 2**, la réalisation de ses objectifs passera par la mise en oeuvre des priorités stratégiques suivantes :

1. Une augmentation de la production du secteur primaire,
2. Un réaménagement du climat des affaires au profit du secteur privé national,
3. Une promotion de l'accès des femmes et des jeunes aux ressources productives,
4. Un désamorçage de la bombe du chômage,
5. Une protection de l'environnement et des ressources naturelles,
6. Une promotion d'un tissu industriel moderne, performant et compétitif,
7. Une souveraineté monétaire,
8. Une promotion de l'artisanat.

Quant au **Pilier 3**, gouvernance, paix et équilibre des institutions, nous accorderons la priorité :

1. Au rétablissement de l'équilibre institutionnel,
2. A la gouvernance inclusive,
3. Au renforcement des relations internationales et diplomatiques,
4. A la décentralisation pour un développement local durable,
5. A la promotion de la paix et de la sécurité.

Enfin pour le **Pilier 4** relatif à l'inclusion et à la protection sociale, les priorités seront accordées :

1. Au développement d'un dispositif de protection sociale adapté,
2. Au renforcement de la résilience économique des ménages pauvres.

Pour accélérer les transformations attendues au niveau de ces 4 Piliers, nous nous appuyerons sur 4 leviers d'accélération qui s'appliqueront aux différentes priorités stratégiques identifiées dans chaque pilier.

Le Levier 1 « Innovation et digitalisation », porte sur les efforts de transition digitale, véritable catalyseur des changements institutionnels et comportementaux attendus, aussi bien par le Sénégal que par ses partenaires. Qu'il s'agisse d'améliorer la productivité du secteur privé, de faciliter et renforcer la relation entre les citoyens et les institutions, de dématérialiser l'ensemble des services publics (e- gouvernement) ou de garantir une meilleure circulation de l'information, la transition numérique et l'innovation sont des chantiers aux multiples enjeux.

Le Levier 2 « Partenariat » identifie, pour chaque pilier, les « partenariats stratégiques » à mettre en place pour accélérer l'atteinte du changement escompté.

En effet l'innovation implique l'amélioration des dispositifs de recherche et développement, qui requièrent une meilleure interaction avec le monde de la recherche universitaire. De ce fait, les acteurs du développement seront amenés à renforcer leurs partenariats stratégiques avec les universités et les centres de recherche.

Le Levier 3 « Financement », c'est une condition nécessaire pour la réalisation de la vision du président Aliou Mamadou DIA, impliquant la mobilisation des ressources domestiques et externes, ainsi qu'une meilleure inclusion du secteur privé et des partenaires techniques et financiers du Sénégal, selon des approches innovantes.

Le Levier 4 « Accès à l'énergie » repose sur la mise en place de centrales photovoltaïques de production d'électricité au niveau de cinq zones du pays qui seront branchées sur le réseau électrique national. La seconde politique consistera à encourager les ménages à disposer de réseaux photovoltaïques domestiques également branchés sur le réseau national (avec compteurs intelligents). En conformité avec le développement durable, nous mettrons en oeuvre une politique d'industrialisation facilitant l'accès à l'énergie (fabrication locale des plaques photovoltaïques et des batteries).

Malgré la performance attendue de ces piliers et leviers d'accélération, le président Aliou Mamadou DIA compte apporter des réformes phares pour répondre efficacement aux besoins des sénégalais. Il s'agit :

1. Du Conseil Supérieur de la Jeunesse (CSJ),
2. Des Pôles de Développement Durable (P2D),
3. De la Professionnalisation des « Daaras »,
4. Du Haut Conseil des Sages (HCS),

Les transformations attendues au niveau des 4 piliers, combinées aux 4 leviers d'accélération et aux 4 réformes phares vont permettre à Aliou Mamadou DIA de réaliser « un Sénégal prospère bâti dans l'équité, la transparence, la droiture, l'unité et le respect de la dignité humaine ».

Le plan de financement de ce programme est abordé hors ressources pétrolières et gazières, en attendant d'évaluer et d'analyser de tous les contrats signés par l'Etat du Sénégal et de statuer de manière plus consensuelle sur leur utilisation.

4 PILIERS

**PILIER
01** | **DÉVELOPPEMENT
DU CAPITAL
HUMAIN**

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1.1

PROMOUVOIR UNE TRANSFORMATION DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

OS 1.1.1 : Lutter contre l'exclusion scolaire

OS 1.1.2 : Valoriser la profession enseignante

OS 1.1.3 : Renouveler les programmes de formation

OS 1.1.4 : Promouvoir la transformation numérique pour un apprentissage juste et équitable

OS 1.1.5 : Promouvoir la recherche fondamentale (R&D) favorable aux transferts de technologies et à la transformation industrielle de nos ressources reste une priorité pour le PUR.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1.2

PROMOUVOIR UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET UNE RECHERCHE SCIENTIFIQUE DE QUALITÉ

OS 1.2.1 : Organiser les assises de l'enseignement supérieur.

OS 1.2.2 : Construire une université de proximité dans chaque région

OS 1.2.3 : Intensifier la formation professionnelle continue

OS 1.2.4 : Renforcer les centres de recherche et d'Innovation

OS 1.2.5 : Améliorer les conditions d'études dans les centres d'enseignements supérieur

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1.3

PROMOUVOIR UNE OFFRE DE SERVICES DE SANTÉ DE QUALITÉ

OS 1.3.1 : Renforcer les infrastructures et équipements

OS 1.3.2 : Renforcer les ressources humaines

OS 1.3.3 : Renforcer le système d'informations sanitaires

OS 1.3.4 : Renforcer le système d'approvisionnement en médicaments et produits essentiels

OS 1.3.5 : Renforcer l'offre de services de santé de qualité

OS 1.3.6 : Renforcer la gouvernance sanitaire et le financement

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1.4

ASSEOIR UN LEADERSHIP FÉMININ ET UNE AUTONOMISATION DES FEMMES PAR L'ÉRADICATION DES DISPARITÉS DE GENRE

OS 1.4.1 : Initier des programmes de maintien des femmes à l'école,

OS 1.4.2 : Favoriser une meilleure santé et nutrition chez les femmes,

OS 1.4.3 : Faciliter aux femmes l'accès aux facteurs de production,

OS 1.4.4 : Accompagner les femmes dans leurs projets d'entrepreneuriat,

OS 1.4.5 : Prendre des mesures d'inclusion financière profitables aux femmes

OS 1.4.6 : Encadrer le marché du travail de sorte à maintenir intactes les chances des femmes,

OS 1.4.7 : Renforcer les capacités des femmes par la mise en place de Structures Féminines d'Accompagnement (SFA).

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1.5

PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ, HABITAT, URBANISME

OS 1.5.1 : Renforcer le cadre de mise en oeuvre effectif des dispositifs de planification territoriale

OS 1.5.2 : Mettre en place une politique de développement du cadre de vie orientée vers une gestion optimale des ressources humaines et naturelles des terroirs

OS 1.5.3 : Promouvoir l'accès à un logement décent, à l'eau, à l'électricité, aux loisirs et au transport

PRIORITÉ STRATÉGIQUES 1.6

GESTION DES PROBLÈMES D'EAU, ASSAINISSEMENT ET INONDATION

- OS 1.6.1 : Rendre l'assainissement accessible à tous les ménages dans le milieu Urbain, périurbain et rurale avec un programme
- OS 1.6.2 : Eliminer les problèmes d'inondation et établir une politique de stockage et de gestion des eaux de pluies afin de redonner aux pluies son caractère historique de bénédiction « zéro fosse septique » ;
- OS 1.6.3 : Donner un droit d'accès à l'eau à tous nos concitoyens sénégalais où qu'ils soient et à moindre coût.

PRIORITÉ STRATÉGIQUES 1.7

GESTION DES TRANSPORTS ET DES ACCIDENTS DE LA ROUTE

- OS 1.7.1 : Prendre toutes les dispositions nécessaires pour réduire considérablement le nombre d'accident de la route
- OS 1.7.2 : Modernisation du système de transport terrestre
- OS 1.7.3 : Booster notre système de transport aérien
- OS 1.7.4 : développement du réseau ferroviaire comme dans les pays développés
- OS 1.7.5 : Modernisation de nos ports et les rendre compétitifs

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1.8

VALORISATION DES RESSOURCES CULTURELLES NATIONALES

- OS 1.8.1 : Renforcer les capacités des acteurs culturels
- OS 1.8.2 : Renforcer le patrimoine culturel et artistique

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1.9

PROMOUVOIR LE SPORT

- OS 1.9.1 : Redéfinir la politique sportive du Sénégal,
- OS 1.9.2 : Promouvoir la pratique du sport sur l'étendue du territoire national en développant les Sports de masse et d'élite,
- OS 1.9.3 : Réaliser des infrastructures sportives de qualité accessibles à tous,
- OS 1.9.4 : Doter le sport sénégalais en ressources humaines suffisantes de qualité,
- OS 1.9.5 : Améliorer la contribution du sport à la création de richesses et d'emplois,
- OS 1.9.7 : Prévenir les maladies et permettre l'activité physique et sportive adaptée (APSA).

**PILIER
01** | **PLAN
OPERATIONNEL**

A1 : Développer une offre éducative inclusive, pérenne et de qualité en adéquation avec les besoins socio-économiques, environnementaux, culturels et religieux.

Description :

- Promouvoir l'équité territoriale par l'adéquation entre l'offre et la demande de scolarisation pour tous les niveaux d'enseignement et sur tout le territoire national
- Intégrer les « daaras » dans le système éducatif national pour une meilleure protection de l'enfance et l'atteinte de l'ODD 4
- Respecter le ratio population scolaire, nombre de salles de classe et nombre d'élèves/enseignant
- Éradiquer définitivement les abris provisoires
- Recruter un personnel enseignant suffisant bénéficiant de conditions de performances optimales
- Développer une politique de formation continue des enseignants
- Adapter les programmes, contenus et outils pédagogiques à l'environnement de l'élève et aux orientations stratégiques du pays
- Initier de façon précoce les élèves aux sciences et techniques
- Restructurer le système d'enseignement et de formation en arabe du cycle inférieur au cycle supérieur
- Généraliser l'enseignement du numérique à l'école
- Valoriser et intégrer les langues nationales comme langues d'enseignement

A2 : Faire de la FPT un puissant levier de développement de notre capital humain et de l'entrepreneuriat

Description :

- Elaborer la cartographie de l'offre et de la demande de FPT pour ajuster la FPT à la territorialisation des politiques publiques et généraliser l'APC suivant une méthodologie agile
- Adopter le PPP comme la pierre angulaire de la politique de FPT du Sénégal (cofinancement, gestion déléguée des centres, définition des contenus et compétences)
- Valoriser les enseignants/formateurs et les sortants des établissements de FPT, mise à niveau des plateaux techniques et actualisation/contextualisation des programmes déjà élaborés suivant l'APC
- Valoriser les connaissances et compétences empiriques des travailleurs du secteur non formel (maîtres-artisans, apprentis, femmes aux foyers, etc.) par la vulgarisation de la VAE
- Construire, dans toutes les régions autres que Dakar, des incubateurs alignés sur les potentialités locales et les priorités de développement économique
- Promouvoir et développer de l'emploi et de l'entrepreneuriat chez les jeunes et les femmes (dans l'optique de capturer le dividende démographique)
- Mettre en place un système d'information et de gestion intégré indispensable aux besoins de reporting, suivi, évaluation à des fins d'adaptation, de réforme de la politique de FPT.
- Inclure les filières de la FPT dans le dispositif d'orientation des élèves dès le niveau du BFEM.

A3 : Organiser les assises de l'enseignement supérieur.

Description :

- Faire les assises de l'enseignement supérieur
- Mettre en place un plan décennal de développement de l'enseignement supérieur basé sur nos réalités socio-économiques.
- Définir la politique de suivi de l'enseignement arabe
- Réformer les politiques universitaires et les politiques de l'innovation
- Renforcer le budget de l'enseignement supérieur

A4 : Construire une université de proximité dans chaque région

Description :

- Augmenter le nombre d'universités pour en avoir une dans chaque région
- Favoriser la création des universités à l'intérieur du pays
- Créer des universités adaptées aux besoins socio-économiques des différentes régions du pays
- Réforme de l'enseignement supérieur en collaboration avec les établissements de l'enseignement supérieur
- Renforcer le dispositif de contrôle de la qualité des enseignements privés

A5 : Renforcer les centres de recherche et d'Innovation

Description :

- Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire à travers des politiques de recherche et d'innovation (plans stratégiques, textes réglementaires, etc.)
- Renforcer les capacités des structures de recherche et d'innovation
- Création des centres de recherche et d'essais
- Construire des laboratoires scientifiques dédiés uniquement à la recherche
- Appuyer le centre africain de recherche et d'application
- Créer des cadres d'expression de la culture scientifique et de création d'entreprises

A6 : Intensifier la formation professionnelle continue

Description :

- Rechercher des liaisons plus étroites ou des rapprochements entre le champ éducatif et celui de l'économie
- Inciter les universités à collaborer davantage avec les entreprises ou les organismes du milieu
- Revaloriser la formation professionnelle et technique.
- Augmenter l'employabilité dans la formation : rendre obligatoire l'alternance école/entreprise par une immersion professionnelle dans tous les domaines afin de permettre aux jeunes d'être aussitôt opérationnels à la sortie de leurs formations.
- Ouvrir les universités à la recherche et l'innovation au secteur privé : favoriser un partenariat public-privé, entre les universités, organismes de recherches et les entreprises pour construire une formation en adéquation avec les opportunités économiques.
- Diminuer la tertiarisation des curricula professionnels dans l'enseignement supérieur
- Favoriser le retour des cerveaux par des facilités d'installation (Exonération, facilitation etc...)

A7 : Améliorer les conditions d'études dans les centres d'enseignement supérieur

Description :

- Augmenter les bourses des étudiants
- Renforcer les centres des oeuvres sociales dans les centres d'enseignement supérieur
- Améliorer les conditions de travail du personnel de l'enseignement supérieur (PER et PATS)
- Assurance médicale pour les étudiants

Priorité Stratégique 1.3

Promouvoir une offre de services de santé de qualité

A8 : Renforcer les infrastructures et les équipements

Description :

- Doter tous les hôpitaux de services d'accueil des urgences (SAU) aux normes
- Doter tous les centres de santé d'unités d'accueil des urgences (UAU) aux normes
- Achever les hôpitaux en cours de construction
- Doter tous les hôpitaux de service de néonatalogie aux normes de capacité et d'équipements
- Doter chaque district sanitaire de centre de santé de référence de type 2 aux normes
- Doter chaque centre de santé de référence d'unité de néonatalogie aux normes
- Mettre toutes les structures sanitaires aux normes (postes de santé, centres de santé, hôpitaux)
- Doter tous les hôpitaux de poste de transfusion sanguine aux normes
- Doter tous les centres de santé de référence de dépôt de sang aux normes
- Combler les gaps en infrastructures sanitaires selon les normes de la carte sanitaire
- Doter les structures sanitaires en équipements selon les normes de la carte sanitaire
- Doter les structures sanitaires en logistiques selon les normes
- Assurer la maintenance préventive et curative des équipements et de la logistique des structures sanitaires

A9 : Renforcer les ressources humaines

Description :

- Doter les structures sanitaires en ressources humaines selon les normes de la carte sanitaire (toutes catégories et spécialités confondues)
- Renforcer la formation continue du personnel
- Renforcer la gestion des carrières du personnel
- Doter les structures sanitaires de postes budgétaires pour la fidélisation des ressources humaines (surtout les spécialistes)
- Renforcer la motivation des ressources humaines pour leur maintien aux postes

A10 : Renforcer le système d'information sanitaire

Description :

- Assurer la codification unique des patients
- Assurer la digitalisation intégrale du système d'information (dossier patient, registre de consultation, gestion des examens para cliniques, gestion de la logistique...)
- Améliorer la qualité des données
- Renforcer la plateforme de synthèse et d'entrepôt de données
- Renforcer la capacité des professionnels de la santé sur le système d'information sanitaire

AT1 : Renforcer le système d'approvisionnement en médicaments et produits essentiels

Description :

- Assurer la disponibilité permanente de médicaments et produits essentiels en qualité et quantité suffisante
- Renforcer la chaîne d'approvisionnement des médicaments et produits essentiels
- Renforcer l'assurance qualité des médicaments et produits essentiels
- Mettre à jour la liste des médicaments et produits essentiels de façon périodique
- Renforcer la gestion efficace des médicaments, vaccins et produits essentiels

A12 : Renforcer l'offre de services de santé de qualité

Description :

- Améliorer l'accueil
- Renforcer la qualité de l'offre de service de santé
- Améliorer le respect des normes et protocoles en vigueur dans le cadre de l'offre de services de santé
- Améliorer la prise en charge des urgences
- Renforcer le système d'assurance qualité de l'offre de services de santé

A13 : Renforcer la gouvernance et le financement de la santé

Description :

- Renforcer le financement de la santé pour atteindre les engagements d'Abuja (15%) du budget national)
- Renforcer le partenariat public privé
- Renforcer les nouveaux modèles de financement par le prélèvement de taxes sur les produits nocifs à la santé
- Assurer une prise en charge sanitaire à chaque citoyen pour une couverture sanitaire universelle
- Renforcer la participation communautaire à l'effort de santé
- Renforcer la gestion axée sur les résultats
- Renforcer la redevabilité
- Améliorer la planification efficace des interventions de santé
- Renforcer le système de suivi évaluation des programmes de santé
- Renforcer le système de contrôle dans l'utilisation des ressources allouées à la santé
- Mettre en place un système de certification des structures sanitaires
- Mettre en place un système de compétition pour l'occupation de postes stratégiques

Priorité Stratégique 1.4

Asseoir un Leadership féminin et une autonomisation des femmes par l'éradication des disparités de genre

A14 : mettre les femmes au coeur des politiques publiques

Description :

- Initier des programmes de maintien des femmes à l'école,
- Favoriser une meilleure santé et nutrition chez les femmes,
- Faciliter aux femmes l'accès aux facteurs de production,
- Accompagner les femmes dans leurs projets d'entrepreneuriat,
- Prendre des mesures d'inclusion financière profitables aux femmes
- Encadrer le marché du travail de sorte à maintenir intactes les chances des femmes,
- Renforcer les capacités des femmes par la mise en place de Structures Féminines d'Accompagnement (SFA).

Priorité Stratégique 1.5
Promouvoir un cadre de vie de qualité

A15 : Renforcer le cadre de mise en oeuvre effectif des dispositifs de planification territoriale

Description :

- Elargir les champs d'intervention du ministère de l'environnement dans les secteurs ayant des impacts réels sur l'environnement (pêche, transport, énergie, agriculture, commerce, économie,) en vue de favoriser l'intégration des enjeux environnementaux dans les politiques sectorielles
- Améliorer le système d'acquisition des données et les systèmes d'observation des différents écosystèmes,
- Renforcer les capacités des structures scientifiques nationales et favoriser le financement de la recherche
- Réviser le code de l'environnement pour une prise en compte de la dimension environnemental dans les PLD
- Harmoniser les textes législatifs et réglementaires régissant la gestion des ressources naturelles en général
- Renforcer la réglementation pour limiter les impacts négatifs des activités de l'extraction du pétrole et gaz (en collaboration avec le ministère du pétrole)
- Rendre effectif les mécanismes de gouvernance transparente, inclusive et efficiente des ressources naturelles avec une pleine participation des communautés territoriales
- Rendre effectif la responsabilisation citoyenne sur la gestion de leurs déchets en mettant en avant l'importance du tri
- Rendre effectif l'application des Plans directeurs d'urbanisme et d'assainissement
- Renforcer le pouvoir et les moyens logistiques des corps de contrôle de l'Etat pour le respect des normes de la construction

A16 : Mettre en place une politique de développement du cadre de vie orientée vers une gestion optimale des ressources humaines et naturelles des terroirs

Description :

- Renforcer la coopération transfrontalière à travers la mise en oeuvre d'initiatives conjointes pour une meilleure gestion transfrontalière des ressources naturelles
- Développer le programme de réhabilitation des habits marins et côtiers (Programmes d'Immersion des Récifs artificiels) pour permettre le développement des espèces de poissons et renforcer la résilience des communautés côtières face aux effets du changement climatique.
- Arrêter la déclassification des forêts et sites classés pour sauvegarder les biodiversités minérales, végétales et animales
- Lutter contre les inégalités sociales environnementales dans l'exploitation des ressources naturelles extractives avec une meilleure redistribution des retombées et bénéfiques.
- Élaborer des Stratégies Nationales Bas Carbone et faciliter les mécanismes de financement vert dans les secteurs ayant une relation avec la gestion de l'environnement (70\$ / tonnes)
- Mettre en place un Fond de Réduction de l'Empreinte Environnementale (FREE) pour financer les initiatives nationales et locales en matière de réduction des émissions carbonées
- Elaborer une loi sur la transition énergétique pour instaurer une programmation pluriannuelle de l'énergie intégrant toutes les sources d'énergies
- Assainir l'espace public de toutes les formes de nuisances
- Définir une stratégie nationale pour le secteur du transport
- Promotion de logements sociaux à base de matériaux locaux adossée à notre politique d'inclusion et de protection sociale
- Lutter véritablement contre les inondations en développant un aménagement du territoire intelligent et respectueux de l'environnement

Priorité stratégiques 1.6.

Gestion des problèmes d'eau, assainissement et inondation

A17 : Une gestion efficace de l'eau, de l'assainissement et des inondations

Description :

- Rendre l'assainissement accessible à tous les ménages dans le milieu Urbain, périurbain et rurale avec un programme « zéro fosse septique » ;
- Eliminer les problèmes d'inondation et établir une politique de stockage et de gestion des eaux de pluies afin de redonner aux pluies son caractère historique de bénédiction.
- Donner un droit d'accès à l'eau à tous nos concitoyens sénégalais où qu'ils soient et à moindre coût.

Priorité stratégiques 1.7

Gestion des transports et des accidents de la route

A18 : Une meilleure circulation des biens et service et une sécurité routière maximale

Description :

- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour réduire considérablement le nombre d'accident de la route
- Moderniser le système de transport terrestre
- Booster notre système de transport aérien
- Développer le réseau ferroviaire
- Moderniser les ports et les rendre plus compétitifs

Priorité Stratégique 1.8

Valorisation des ressources culturelles nationales

A19 : Identifier et valoriser les ressources culturelles nationales

Description :

- Revisiter le patrimoine culturel et artistique de l'histoire du Sénégal
- Doter le Sénégal d'un Institut National des Arts de classe internationale incluant l'architecture, l'art dramatique, la musique et la danse.
- Développer le tourisme religieux en mettant en lumière le patrimoine immatériel et matériel des villes saintes
- S'engager à créer des espaces culturels numériques endogènes pour favoriser la création, la production, la diffusion et la conservation des oeuvres et des savoirs
- Mettre en place un agenda culturel national pour valoriser la diversité culturelle, renforcer les capacités des acteurs culturels dans les régions et susciter la créativité
- Créer un musée d'exposition permanente des oeuvres des artistes nationaux et internationaux
- Mettre en place une école nationale de cinématographie et art numérique

Priorité stratégique 1.9

Promouvoir le sport

A 20 : Développer une politique sportive de qualité

Description :

- Organiser les assises nationales des sports ;
- Réhabiliter et mettre aux normes les infrastructures sportives existantes ;
- Construire des infrastructures sportives modernes et accessibles ;
- Promouvoir le sport à la base et les loisirs sportifs en milieu scolaire et dans les activités de masse ;
- Améliorer les performances des sportifs sénégalais aux compétitions internationales ;
- Actualiser les contenus de formation et développer de nouveaux profils de techniciens sportifs ;
- Former suffisamment de techniciens et encadreurs sportifs ;
- Développer de nouvelles compétences en matière d'administration, de gestion et de Pilotage du sport ;
- Former et recruter des cadres administratifs supérieurs, moyens et d'appui ;
- Améliorer la qualité de l'offre sportive du Sénégal pour l'organisation de rencontres internationales qui soutiennent le tourisme et les domaines connexes ;
- Promouvoir les loisirs sportifs comme opportunités économiques de créations de richesses et d'emplois ;
- Promouvoir les métiers du sport et les métiers liés au sport.

**PILIER
02**

**PROMOTION D'UNE
ÉCONOMIE
COMPÉTITIVE,
DURABLE ET
INCLUSIVE**

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2.1

AUGMENTER LA PRODUCTION DU SECTEUR PRIMAIRE

OS 2.1.1 : Renforcer l'agriculture familiale

OS 2.1.2 : Promouvoir la souveraineté et la sécurité alimentaires.

OS 2.1.3 : Renforcer le cadre institutionnel

OS 2.1.4 : Instaurer une bonne gouvernance du secteur de la pêche

OS 2.1.5 : Promouvoir la modernisation du secteur de l'élevage et l'amélioration du rendement

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2.2

RÉAMÉNAGER LE CLIMAT DES AFFAIRES AU PROFIT DU SECTEUR PRIVÉ NATIONAL

OS 2.2.1 : La participation obligatoire du Secteur Privé National (SPN) dans les Investissements Directs Etrangers (IDE) à hauteur de 51%

OS 2.2.2 : Mettre en place un écosystème favorable au développement industriel

- Renforcer les niveaux technologiques des unités de transformation de produits locaux
- Renforcer les normes techniques et sanitaires de producteurs locaux
- Elargir le contenu local à tous les secteurs de l'économie

OS 2.2.3 : Favoriser le transfert de technologies dans les IDE

OS 2.2.4 : Accompagner le SPN dans l'accès à la commande publique

OS 2.2.5 : Faire du secteur informel un amortisseur économique et social

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2.3

PROMOUVOIR L'ACCÈS DES FEMMES ET JEUNES AUX RESSOURCES PRODUCTIVES

OS 2.3.1 : Mettre en cohérence les instruments de financement de l'Etat (fusion de FONGIP, FONSI, ANPEJ, DER en une agence)

OS 2.3.2 : Faire de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) comme principal instrument de garantie des prêts au profit du Secteur Privé National

OS 2.3.3 : Renforcer l'accompagnement matériel et le financement des producteurs agricoles

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2.4

DÉSAMORCER LA BOMBE DU CHÔMAGE

OS 2.4.1 : Réinventer la politique d'emploi agricole

OS 2.4.2 : Mettre en oeuvre la législation du travail dans toute sa rigueur

OS 2.4.3 : Réorganiser le secteur de l'expertise et de la consultance

OS 2.4.4 : Augmenter la part de la commande publique pour le SPN

OS 2.4.5 : Protéger l'industrie et l'artisanat locaux

OS 2.4.6 : Améliorer le projet « Sénégal Numérique »

OS 2.4.7 : Promouvoir l'entrepreneuriat et l'emploi numériques

OS 2.4.8 : Instaurer des restrictions sur les produits importés

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2.5

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES

OS 2.5.1 : Promouvoir l'économie et l'emploi verts

OS 2.5.2 : Adopter des mécanismes d'économie circulaire

OS 2.5.3 : Renforcer les exigences de RSE des entreprises

OS 2.5.4 : Renforcer la réglementation pour limiter les impacts des activités extractives

OS 2.5.5 : Faciliter les mécanismes de financement vert dans les secteurs ayant une relation avec la gestion de l'environnement

OS 2.5.6 : Harmonisation des textes régissant la gestion des ressources naturelles

OS 2.5.7 : Améliorer le système d'acquisition des données et les systèmes d'observation des différents écosystèmes

OS 2.5.8 : Renforcer la coopération transfrontalière à travers la mise en oeuvre d'initiatives conjointes pour une meilleure gestion transfrontalière des ressources naturelles

OS 2.5.9 : Développer le programme de réhabilitation des habitats marins et côtiers (Programmes d'Immersion des Récifs Artificiels)

OS 2.5.10 : Corriger les inégalités sociales environnementales

OS 2.5.11 : Mettre en place un Fond de Réduction de l'Empreinte Environnementale (FREE)

OS 2.5.12 : Faciliter les mécanismes d'une gouvernance transparente, inclusive et efficiente des ressources naturelles avec une pleine participation des communautés

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2.6

PROMOUVOIR UN TISSU INDUSTRIEL MODERNE, PERFORMANT ET COMPÉTITIF

OS 2.6.1 : Réinventer le modèle d'entreprise sénégalaise

OS 2.6.2 : Favoriser la transformation locale des matières premières

OS 2.6.3 : Généraliser le modèle des Zones Economiques Spécialisées (ZES) sur tout le territoire national

OS 2.6.4 : Développer et maîtriser la logistique industrielle

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2.7

PROMOUVOIR LA SOUVERAINETÉ MONÉTAIRE

OS 2.7.1 : Promouvoir la souveraineté et l'autonomie monétaires

OS 2.7.2 : Adopter la monnaie ECO au sens CEDEAO du terme

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2.8

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT

OS 2.8.1 : La validation et l'application de la Stratégie Nationale du Développement de l'Artisanat (SNDA)

OS 2.8.2 : L'application et l'adoption du code communautaire de l'artisanat de l'UEMOA

OS 2.8.3 : Promouvoir l'accès des artisans à la commande publique

OS 2.8.4 : Promouvoir la création d'opportunités de commercialisation et d'expositions nationales des produits artisanaux.

OS 2.8.5 : Mettre en place des centres d'exposition et de commercialisation des produits artisanaux nationaux

OS 2.8.6 : Mettre en place des plateformes commerciales internationales

PILIER | **PLAN**
02 | **OPERATIONNEL**

Priorité stratégique 2.1
Augmenter la production du secteur primaire

A1 : Renforcer l'agriculture familiale

Description :

L'agriculture familiale est une alternative pour résoudre le problème dans le secteur agricole. Il s'agira de la moderniser (équipements agricoles modernes) afin qu'elle puisse résoudre le problème de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il faudrait aussi aménager le foncier (donner plus d'accès aux terres), installer des forages. Mettre à leur disposition des techniciens ou ingénieurs agronomes pour un accompagnement performant. Les inciter à la transformation des produits locaux ce qui renforcera la création de chaîne de valeur qui apporte de la valeur ajoutée.

A2 : Renforcer la transition verte dans la pêche

Description :

Il s'agira de rendre rationnelle la gestion des ressources halieutiques dégradées, l'écosystème côtier-marin doit être restauré, renforcer les unités de transformation, de conservation (c'est-à-dire valoriser les débarquements), formaliser les bonnes pratiques (gestion des sorties de pêches, les repos biologiques et les zones de pêches)

Priorité stratégique 2.2 : Réaménager le climat des affaires au profit du secteur privé national

Priorité stratégique 2.2

Réaménager le climat des affaires au profit du secteur privé national

A3 : réformer le code des investissements

Description :

Il s'agit d'imposer l'entrée du privé local ou entité publique dans le capital du privé étranger. Il faut appliquer dans toute sa rigueur la loi sur le contenu local. A titre illustratif sur la période 2019-2021, les investisseurs étrangers ont rapatrié plus de 600 milliards de FCFA par an, en termes de flux de revenus générés par les investissements. En d'autres termes, un franc FCFA investi rapporte un rendement moyen de 11% (Flux revenus/stocks IDE). En nominal, les flux de revenus d'investissement rapatriés sont passés de 270 milliards de FCFA en 2012 à 615 milliards de FCFA en 2021.

A4 : Favoriser le transfert de technologies dans les IDE

Description :

Imposer dans les contrats de commande un transfert de technologies (de compétences) avec nos ingénieurs et techniciens locaux. Ce qui nous empêcherait de faire deux fois la même commande.

A5 : Accompagner le secteur privé national (SPN) dans l'accès aux marchés publics

Description :

Mettre en place un fond d'appuis pour accompagner le SPN dans les marchés publics.

Il s'agit de regrouper les différents fonds existants (Fongip, Fonsis, Anpej, Der, etc.) en un fond souverain et prendre la CDC (caisse de dépôt et de consignation) comme garant du SPN.

A6 : Protéger les chaînes de valeur

Description :

Il s'agit d'interdire aux IDE de faire une commercialisation sur toute une chaîne de valeur. Il faut appliquer une limitation des produits afin de protéger nos commerçants locaux.

A7 : Revoir les PPP pour l'accompagnement des entreprises dans les offres spontanées

Description :

Il s'agit de mettre en contribution les pouvoirs publics afin d'accompagner le SPN dans les offres spontanées. Ce qui rendra notre SPN compétitif.

Priorité stratégique 2.3

Promouvoir l'accès des femmes et jeunes aux ressources productives

A8 : Mettre en cohérence les instruments de financement de l'Etat

Description :

Il s'agit de mettre en contribution les différents instruments de financement de l'Etat afin de réduire l'inaccessibilité des financements. Réduire de façon drastique les procédures d'emprunt et la CDC pourrait jouer un rôle de garant au niveau des banques.

A9 : Renforcer l'accompagnement matériel et financement des productions agricoles

Description :

L'Etat joue pleinement son rôle en donnant aux jeunes et femmes des dotations en matériels agricoles (on parle d'une modernisation des équipements agricoles) et renforce la formation des jeunes et des femmes sur les techniques de transformations des produits locaux.

A10 : Mettre en contribution le génie-militaire

Description :

Le service militaire est un apport positif et efficace à la formation des jeunes et des femmes. Le génie militaire va contribuer à la formation des métiers surtout sur le plan infrastructurel.

Priorité stratégique 2.4

Désamorcer la bombe du chômage

A11 : Réinventer la politique d'emploi agricole

Description :

Il s'agit d'accompagner les agri-preneurs sur l'accès aux financements (l'achat des intra-agricoles), le foncier, nouvelles techniques de production modernes, l'accès aux matériels agricoles. Mettre en place des unités de transformation de produits agricoles afin d'éviter des pertes post récolte.

A12 : Mettre en œuvre la législation du travail dans toute sa rigueur

Description :

Il est important de respecter toute la législation du travail (condition de stage, contrats de travail, etc....), le respect des conventions et recommandations internationales et bilatérales signées par le Sénégal. Le respect du droit de l'accès à l'emploi.

Favoriser le dialogue social (syndicats, organisation d'employeurs, etc.)

A13 : Réorganiser le secteur de l'expertise et de la consultance

Description : il s'agit ici de mettre en avant le savoir-faire et les compétences

A13 : Réorganiser le secteur de l'expertise et de la consultance

Description :

Il s'agit ici de mettre en avant le savoir-faire et les compétences c'est-à-dire faire appel à la connaissance, à l'expertise et aussi à l'expérience.

A14 : Augmenter la part de la commande publique pour le SPN

Description :

Nous voulons une économie endogène (dont les dividendes vont rester dans le pays). Il s'agit de mieux outiller notre SPN à être plus compétitif et le favoriser au niveau des commandes publiques.

A15 : Protéger l'industrie locale

Description :

Il s'agit de mettre l'accent sur l'artisanat local. Mieux outiller nos artisans (renforcement de capacité, la modernisation, etc.) augmenter la part de l'artisanat locale dans la commande publique (par exemple : le mobilier dans les ministères, services étatiques, etc.)

A16 : Reprendre et améliorer le projet Sénégal numérique

Description :

Il est essentiel que nous ayons une identité numérique. Il s'agit de protéger les emplois locaux par le biais du numérique (bloquer certains sites de ventes étrangers au profil des entrepreneurs qui sont dans le domaine) par exemple : les agences de voyages avec les billets d'avions et les sites de ventes de billets d'avions.

A17 : Instaurer des restrictions sur les produits importés

Description :

Il s'agit ici de faire du protectionnisme (préférence locale) en mettant en avant nos produits locaux. Nous sommes conscients que le Sénégal n'a toujours pas la souveraineté alimentaire mais nous pouvons protéger nos produits locaux contre l'invasion des produits étrangers sur le marché local.

A18 : Réajuster et renforcer le mécanisme d'accompagnement des femmes et jeunes à l'entrepreneuriat et à l'auto-emploi.

Description :

Il s'agit de mieux les outiller à l'entrepreneuriat, l'éducation financière, etc. trouver pour les jeunes et les femmes un fonds de garantie et demander aux banques d'alléger les conditions d'octrois de crédit.

Priorité stratégique 2.5

Protéger l'environnement et les ressources naturelles

A19 : Promouvoir l'économie et l'emploi verts

Description :

Encourager la production des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) et la production de déchets. Faire en sorte qu'un emploi vert soit aussi un emploi « décent », qui procure une sécurité sociale adéquate et un salaire décent et qui soit protégé par des règles suffisantes en matière de santé et de sécurité.

A20 : Adopter des mécanismes d'économie circulaire

Description :

A20 : Adopter des mécanismes d'économie circulaire

Description :

Il s'agit ici de rompre avec le modèle économique linéaire traditionnel (extraire, fabriquer, consommer, jeter) et de mettre en place un système plus durable et respectueux de la santé et de l'environnement.

A21 : Mettre en place un fonds de réduction de l'empreinte environnementale pour financer les initiatives locales

Description :

Il s'agit de mettre en place un fond d'appuis aux initiatives locales ce qui favorise l'implication des populations (jeunes et femmes) sur les projets environnementaux.

A22 : Vulgariser la RSE des entreprises

Description :

A ce niveau il faut motiver ou encourager les entreprises à prendre au sérieux les projets de Responsabilité Sociétale d'Entreprise. Les entreprises aident l'Etat au respect des conventions ratifiées par le Sénégal.

A23 : Renforcer la réglementation pour limiter les impacts des activités

Description :

Il s'agit de veiller au respect des conventions internes que l'Etat a ratifiées dans le but de protéger les populations contre les impacts négatifs des activités extractives.

Priorité stratégique 2.6

Promouvoir un tissu industriel moderne, performant et compétitif

A24 : Favoriser la transformation locale des matières premières

Description :

Nous comptons mener une politique d'industrialisation du Sénégal en se basant sur des écosystèmes : d'industries légères (sur les 5ans) et aussi d'industries lourdes (sur les 10ans). L'idée des écosystèmes industriels c'est de faire une intégration sectorielle des investissements mais aussi d'établir des partenariats stratégiques et mutuellement bénéfiques entre les entreprises leaders (on les appelle les meneurs) et les PME/PMI et l'Etat du Sénégal.

A25 : Généraliser le modèle des ZES sur tout le territoire national

Description :

Il s'agit d'attirer les investissements directs étrangers (IDE) et à améliorer les taux d'exportation et de création d'emplois. Ce qui aura un impact positif sur notre balance des paiements et sur le solde de la balance courante.

A26 : Maîtriser la logistique industrielle

Description :

Il s'agit de mettre en pratique des méthodes de logistique afin d'optimiser les flux de production. Encourager les entreprises industrielles de gérer ou d'externaliser son activité logistique pour mieux organiser sa chaîne d'approvisionnement (Supply Chain).

Priorité stratégique 2.7

La Souveraineté Monétaire

A27 : Promouvoir la souveraineté et autonomie monétaires

Description :

Durant les deux premières années, il s'agit de prendre son bâton de pèlerin et de rendre visite les pays de la zone CFA afin de les convaincre sur la nécessité de faire des réformes monétaires sur le franc CFA.

A28 : Adopter la monnaie ECO au sens CEDEAO du terme

Description :

Avec l'ECO de la CEDEAO le taux de change est flexible ce qui est important pour les échanges à l'international et procure aux Etats la capacité de faire face aux chocs externes en dévaluant ou réévaluant leur monnaie. Il s'agit donc de mettre l'accent sur les réformes monétaires et administratives.

Priorité stratégique 2.8

Promouvoir le développement de l'Artisanat

A29 : faire la Promotion de l'Artisanat et la valorisation des métiers de l'artisanat

Description :

L'artisanat joue un rôle régulateur de 1er plan dans le développement social économique du pays et représente une part importante de l'activité économique du pays. Avec un important apport au Produit Intérieur Brut (PIB), l'artisanat constitue un secteur avec une haute intensité de main d'oeuvre. La valorisation du secteur de l'artisanat, en vue de permettre sa prise en compte dans les politiques sectorielles du gouvernement. Il faudrait élaborer une stratégie de développement de l'artisanat

PILIER
03

**GOUVERNANCE,
PAIX ET ÉQUILIBRE
DES INSTITUTIONS.**

PRIORITÉ STRATÉGIQUES 3.1

RÉTABLIR L'ÉQUILIBRE INSTITUTIONNEL

OS 3.1.1 : Renforcer les pouvoirs législatifs, judiciaires et territoriaux

OS 3.1.2 : Diminuer les pouvoirs du président de la République

OS 3.1.3 : Procéder à une rationalisation des institutions publiques

PRIORITÉ STRATÉGIQUES 3.2

FAVORISER UNE GOUVERNANCE INCLUSIVE

OS 3.2.1 : Procéder à une évaluation approfondie des mécanismes de gestion du patrimoine publique

OS 3.2.2 : Régler la prolifération des organes de contrôles sans coordination ni possibilités de contrôles par ses pairs

OS 3.2.3 : Promouvoir l'implication de la population dans la gestion des affaires publiques.

OS 3.2.4 : Promouvoir la formation sur le civisme dans toutes les langues nationales à l'aide d'un support médiatique amélioré dans les sphères publiques et privées, ainsi que dans les écoles, les associations sportives et culturelles.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 3.3

RENFORCER LES RELATIONS INTERNATIONALES ET DIPLOMATIQUES

OS 3.3.1 : Promouvoir une « UNION AFRICAINE » digne et forte

OS 3.3.2 : Assurer le bien-être des Sénégalais résidant à l'étranger

OS 3.3.3 : Encadrer les engagements internationaux du Sénégal

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 3.4

RENFORCER LA DÉCENTRALISATION POUR UN DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE

OS 3.4.1 : Eriger le territoire en pôles de développement avec la création des agences de développement départementales avec la suppression des Agences Régionales de Développement

OS 3.4.2 : Mettre en oeuvre des mécanismes d'harmonisation des interventions pour une meilleure coordination

OS 3.4.3 : Renforcer le cadre juridique des collectivités territoriales pour une gestion efficiente de la fiscalité locale et l'assainissement de l'assiette fiscale par la digitalisation (logiciel).

OS 3.4.4 : Renforcer l'autonomie des Maires dans les domaines de la coopération internationale, de la coopération décentralisée et du Partenariat Public Privé.

OS 3.4.5 : Réaliser la démarcation des frontières

OS 3.4.6 : Apporter les corrections nécessaires au découpage administratif

OS 3.4.7 : Améliorer la gestion du foncier

OS 3.4.8 : Poursuivre la réforme de la fonction publique locale afin de favoriser une meilleure émergence socio-économique des territoires

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 3.5

PROMOUVOIR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

OS 3.5.1 : Améliorer la gestion des frontières nationales connues pour leur porosité

OS 3.5.2 : Lutter contre la criminalité transfrontalière

OS 3.5.3 : Prévenir le terrorisme dans la région du Sahel

OS 3.5.4 : Renforcer les acquis et mettre en oeuvre un dispositif de surveillance des frontières et des ressources naturelles du Sénégal par satellite et par drones basée sur l'IA

PILIER
03 | **PLAN**
OPÉRATIONNEL

Priorités stratégiques 3.1

Rétablir l'équilibre institutionnel

A1 : Mettre fin à la subordination des pouvoirs judiciaire et législatif au pouvoir exécutif

Description :

Pour le pouvoir exécutif :

- Lutter contre l'hyper-présidentialisme,
- Interdire les réformes constitutionnelles à 2 ans des élections par voie référendaire,
- Faire un appel à la candidature pour certains postes,
- Avoir l'aval de l'Assemblée pour la nomination de certains fonctionnaires,
- Passer par référendum toute révision ou modification constitutionnelle concernant le processus électoral,

Pour le pouvoir judiciaire :

- Introduire une réforme constitutionnelle (voie référendaire) rendant incompatible la fonction du président de la République et de chef de parti politique,
- Organiser des assises de la justice,
- Instaurer un Conseil Supérieur de la Justice indépendant de l'exécutif,
- Etendre le Pôle Judiciaire Financier (PJF) instauré par la loi N°2023-14 du 02 AOÛT 2023 dans tous les tribunaux de grande instance et les cours d'appel du Sénégal en leur donnant une compétence d'attribution pour toutes les délits financiers et à incidences financières,
- Instaurer un juge des libertés et de la détention,
- Limiter le mandat du Conseil Constitutionnel à 5 ans renouvelable une fois,
- Mettre en place un organe indépendant du pouvoir exécutif sous la tutelle du pouvoir judiciaire pour l'organisation de toutes les élections,
- Relever le plateau des prisons en construisant des bâtiments modernes composés de réfectoire et de dortoir adaptés au nombre,
- Mettre les organes de contrôle sous tutelle direct du pouvoir judiciaire pour l'ouverture d'une information judiciaire (cas fonds covid),
- Modifier la loi organique sur le conseil constitutionnel surtout en son article 3 afin de rendre le Conseil Constitutionnel indépendant de l'exécutif (le président ne siègera plus au conseil supérieur de la magistrature qui sera composée de magistrats, de parlementaires, de représentants de la société civile, représentants des professeurs d'université, etc.),
- Autonomiser le pouvoir judiciaire,

Pour le pouvoir législatif :

- Modifier le règlement intérieur de l'assemblée pour l'actualiser selon le contexte,
- Disposer d'un pouvoir législatif de qualité qui contrôle et évalue efficacement l'action gouvernementale ; (réformer la constitution en son art 82 pour permettre à la représentation nationale de jouer pleinement son rôle,
- Impliquer l'Assemblée nationale dans le processus de désignation du médiateur de la république et lui conférer un pouvoir d'injonction,
- Recruter plus d'assistants parlementaires pour accompagner les députés en permanence,
- Modifier le mode de désignation des députés en supprimant la liste Nationale élue au suffrage universel direct dans la circonscription électorale (député et suppléant),
- Réformer le mode de désignation des députés en instaurant une liste nationale majoritaire avec 20% des sièges et les 80% réparties dans les départements de façon proportionnelle,

- Encadrer la nomination de certains fonctionnaires par l'aval de l'assemblée nationale,
- Rendre Obligatoire la déclaration de patrimoine,
- Créer un Comité de suivi des dossiers pour la rapidité des poursuites.

A2 : Réduire considérablement le train de vie de l'Etat par la limitation du nombre de ministère et la dissolution de plusieurs institutions budgétivores ;

Description :

Le Haut Conseil des Collectivités Territoriales et le Conseil Économique Social et Environnemental seront supprimés. Un Haut Conseil des Sages sera mis en place (cf. réformes phares),

- Faire un audit de la fonction publique et réduire certains privilèges des DG des sociétés nationales,
- Réduire la dotation des cabinets ministériels,
- Rationaliser le parc automobile de la présidence, des ministères et des directions,
- Rationaliser les corps de contrôle pour la promotion de l'éthique et de la transparence,

Priorité Stratégique 3.2

Favoriser une gouvernance inclusive

A3 : Veiller au respect strict des principes de bonne gouvernance

Description :

- Promouvoir la transparence et la responsabilité dans la gestion des affaires publiques,
- Créer un poste de vérificateur principal de la passation des marchés de la commande publique et l'utilisation des crédits octroyés par les partenaires
- Rendre obligatoire la reddition des comptes,

A4 : inciter aux sénégalais à plus de patriotisme et plus d'implication dans la gestion des affaires publiques

Description :

La formation sur le civisme dans toutes les langues nationales sera renforcée par un support médiatique amélioré dans les sphères publiques et privés, ainsi que dans les écoles, les associations sportives et culturelles.

- Élargir la saisine du Conseil Constitutionnel à la population,
- Créer une Assemblée citoyenne,
- Créer une maison du parlementaire dans chaque circonscription administrative pour la proximité de l'élu et de la population.

Priorité Stratégique 3.3

Renforcer les Relations internationales et diplomatiques

A5 : Fortifier les relations entre les états membres de l'Union Africaine

Description :

- Promouvoir une « Union Africaine » digne et forte où chaque pays africain peut tirer des profits économiques et politiques meilleurs,
- OEuvrer pour la promotion du libre-échange afin de tirer le meilleur parti de la ZLECAF qui donne accès au Sénégal à 1,2 milliards de consommateurs.

A6 : Une meilleure prise en charge de nos compatriotes à l'étranger

Description :

- Prendre des mesures pour mieux veiller au bien-être de nos compatriotes résidant à l'étranger et en même temps encadrer les engagements internationaux de notre pays à travers ses liens diplomatiques en le soumettant aux débats à l'assemblée avant toute signature.
- Créer une banque pour capter les fonds de la diaspora
- Augmenter la dotation budgétaire pour le rapatriement des corps de nos compatriotes système de cotisation
- Renégocier les contrats de partenariat diplomatique pour mieux prendre en compte les préoccupations des Sénégalais de l'extérieur
- Mettre en place une politique favorisant la réduction des prix des billets d'avion afin de stimuler le tourisme et l'économie pour les sénégalais de l'extérieur
- Favoriser l'intégration professionnelle des immigrants

A7 : Engagements pour l'amélioration de la diplomatie sénégalaise

Description :

- Inclure dans les accords de partenariat, le principe de transfert de compétences
- Renégocier les traités et accords déjà signés en mettant en avant les intérêts économiques du pays
- Encadrer la nomination des ambassadeurs et des Consuls Généraux en privilégiant les diplomates de carrière ou les agents des services diplomatiques assez expérimentés et répondant à des critères de personnalité dignes d'une personnalité morale.
- Mettre en place des Bureaux d'enquête économique qui auront entre autres pour missions de créer (et/ou renforcer) un espace dédié dans le pays en question à l'accueil, l'information et l'orientation des porteurs d'initiatives économiques,
- Explorer toutes les pistes de coopération avec les pays du Golfe.

Priorité Stratégique 3.4

Renforcer la décentralisation pour un développement territorial durable

A8 : Accorder la priorité à l'évaluation de l'impact des neuf domaines de compétence transférée et à leur application effective

Description :

Le PUR mettra en outre à la disposition des collectivités toutes les mesures d'accompagnement prévues par la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 pour leur permettre de mieux planifier leur gestion (Articles 8 à 14 CGCT). Au demeurant, le parti propose de mettre en oeuvre des mécanismes d'harmonisation des interventions pour une meilleure coordination. Cela passe par un accompagnement technique des collectivités territoriales en les dotant de ressources humaines de qualité pour faire face aux exigences des missions qui leur sont confiées et dont les compétences et les responsabilités seront progressivement rehaussées.

A9 : Les collectivités territoriales sont confrontées à des difficultés de mobilisation de ressources financières et reste sous infusion de l'état central

Description :

Dans ce cadre, nous proposons de renforcer le cadre juridique permettant une gestion efficace de la fiscalité locale en articulation avec les collectivités territoriales permettant d'assainir l'assiette fiscale par la digitalisation.

A10 : Réforme du foncier dans les collectivités territoriales

Description :

- Revisiter la loi sur le domaine national et la réadapter au contexte socioéconomique et culturel du pays,
- Proposer des lois à l'Assemblée nationale pour arrêter les affectations nébuleuses et partisans des terres du domaine national au détriment des citoyens et procéder à une redistribution,
- Procéder à l'analyse et la mise en oeuvre du rapport final de la commission nationale de réforme foncière,
- Créer une nouvelle ville administrative au centre (milieu) du Sénégal.

Priorité stratégique 3.5

Promouvoir la paix et la sécurité

A11 : Renforcer la sécurité des personnes et des biens

Description :

Le PUR va poursuivre les réformes tout en veillant à ce que les Forces de Défense et de Sécurité soient dotées de suffisamment de ressources humaines, financières et matérielles afin de lutter contre la fragmentation territoriale ; promouvoir le développement du pôle Casamance.

A12 : Mettre en place une stratégie qui réduit considérablement les accidents de la route

Description :

Le PUR mettra en oeuvre une série de mesures préventives et répressives pour une réduction drastique des accidents de la route. Il s'agira entre autres de faire appliquer rigoureusement la loi sur le respect des interdictions mais aussi et surtout de moderniser le secteur des transports avec la mise en place effective du permis à point.

A13 : Les frontières héritées de la colonisation sont difficiles à gérer pour les pays africains

Description :

Renforcer les acquis et mettre en oeuvre un dispositif de surveillance des frontières et des ressources naturelles du Sénégal par satellite et par drones basée sur l'Intelligence Artificielle pour faire face aux menaces asymétriques et hybrides.

A14 : Lutter contre le crime organisé transfrontalier (trafic de stupéfiants, menaces terroristes, blanchiment d'argent, traite des personnes, braconnages, contrebandes, etc.)

Description :

Pour relever les défis, le Sénégal dispose de certaines opportunités. On peut citer la nécessité de nouer (ou de renforcer/réviser) des coopérations stratégiques au plan bilatérale dans le respect de notre souveraineté avec des pays partenaires (France, Etats-Unis Allemagne, Russie, etc.) dans le domaine du renseignement, de la formation et du renforcement des compétences, de l'équipement.

PILIER
04 | **INCLUSION ET**
PROTECTION
SOCIALE

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 4.1
DÉVELOPPER UN DISPOSITIF DE PROTECTION SOCIALE ADAPTÉ

OS 4.1.1 : Étendre la protection sociale à toute la population

OS 4.1.2 : Promouvoir le dialogue social à tous les niveaux de mise en oeuvre des régimes de protection sociale

PRIORITÉ STRATÉGIQUE 4.2
RENFORCER LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE DES MÉNAGES PAUVRES

OS 4.2.1 : Mettre en oeuvre de manière systématique des programmes de résilience avant l'occurrence d'un risque social

OS 4.2.2 : Renforcer la protection sociale des personnes vivant avec un handicap, des étudiants et des élèves

OS 4.2.3 : Renforcer la résilience du système de protection

PILIER | **PLAN**
04 | **OPÉRATIONNEL**

Priorité stratégique 4.1
Étendre la protection sociale à la population générale

**A1 : Appuyer l'extension de la couverture sanitaire universelle (CSU)
à toutes les cibles de la protection sociale**

Description :

Il s'agira d'étendre la protection sociale à toutes les couches qui ont la capacité contributive et celles qui ne l'ont pas à travers les régimes d'assurance sociale et d'assistance sociale pour faire face aux risques sociaux.

A2 : Mettre en place un système universel d'allocations aux familles

Description :

Il s'agira d'institutionnaliser pour tous les ménages le bénéfice de prestations familiales qui couvrent tous les risques sociaux inhérents à la famille.0

A3 : Développer un régime de sécurité sociale pour le secteur informel ;

Description :

Il s'agira de mettre en place un régime obligatoire de sécurité sociale adapté aux besoins des travailleurs du secteur informel.

A4 : Développer un régime de sécurité sociale pour les travailleurs du secteur agricole

Description :

Il s'agira de mettre en place un régime obligatoire de sécurité sociale adapté aux besoins des travailleurs du secteur agricole.

**A5 : Promouvoir le dialogue social à tous les niveaux de mise en
oeuvre des régimes de protection sociale**

Description :

Il s'agira de discuter avec les organisations patronales et de travailleurs pour l'instauration des régimes de protection sociale envisagés.

**A6 : Améliorer les politiques de prise en charge des personnes en situation du handicap
(application de la loi d'orientation sociale) et des personnes âgées**

Description :

Il s'agira de mettre en oeuvre de manière pratique les mesures actuelles a de prise en charge et de les étendre aux autres risques sociaux.

Priorité stratégique 4.2
Renforcement de la résilience du système de protection sociale

A7 : Accumuler le capital des ménages avant l'occurrence d'un risque social

Description :

Il s'agit de mettre en oeuvre des programmes d'autonomisation économique visant à accroître le capital (humain et productif) afin d'augmenter les capacités à faire face au choc.

A8 : L'accumulation de capital des ménages pendant le risque social

Description :

Il s'agit de mettre en oeuvre des programmes de transferts monétaires, de distribution de denrées alimentaires, de soins de santé et de médicaments visant à accroître le capital humain et productif afin d'augmenter les capacités à faire face au choc.



**4 CATALISEURS
OU LEVIERS**

L'innovation et la digitalisation constituent les premiers leviers d'accélération transversale, qui s'applique aux 4 Piliers du Programme du PUR. La digitalisation et l'innovation offrent de nombreuses opportunités pour la croissance et le développement durable du pays à travers la digitalisation des systèmes d'information des différents secteurs :

- le système judiciaire,
- l'éducation nationale,
- la santé,
- le développement de l'agriculture digitale,
- le développement de l'Intelligence artificielle,
- l'administration publique,
- etc.

Les TIC sont reconnues comme un outil essentiel au développement économique et social. Leur utilisation repose sur un bon encadrement devant faciliter son adoption dans tous les secteurs de la vie économique et sociale. Avec l'avènement du numérique, les téléservices constituent aujourd'hui un secteur porteur et une source de création de richesses et d'emplois. Dès lors, nous nous engageons à promouvoir ce secteur au profit des processus de production et de toutes les populations. Ainsi, une attention particulière sera accordée au développement des infrastructures de télécommunication et d'électricité dans tout le territoire, en partenariat avec les agences concernées (ARTP, ASER, etc.) et les opérateurs privés (entreprises de Telecom) :

- Investir massivement dans l'économie numérique,
- Créer un observatoire national de la transition numérique,
- Créer des usines de fabrication de terminaux de télécommunications,
- Accélérer les procédures de dématérialisation administrative,
- Elargir l'accès à l'identification numérique,
- Promouvoir le « e-gov ».

LEVIER 2: PARTENARIAT

Les partenaires au développement accompagnent déjà le Sénégal dans la mise en oeuvre de ses priorités nationales de développement. Le PUR renforcera cette collaboration tout en veillant à l'établissement de nouveaux partenariats stratégiques avec le secteur privé national et international, la société civile et le monde académique. Les partenariats stratégiques au niveau sous-régional, régional et global devraient se matérialiser par une coopération sud-sud et triangulaire renforcée.

Nous prêterons une attention particulière au renforcement du partenariat avec le monde académique. Il s'agira de soutenir l'innovation et la recherche et de développer des compétences qui seront en adéquation avec le marché de l'emploi afin d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises.

- Diversifier les partenaires,
- Partenariat gagnant-gagnant,
- Partenariat Public-Privé (PPP).

LEVIER 3 FINANCEMENT

Par rapport au financement, en plus du budget de l'État, nous nous attèlerons à renforcer et à diversifier l'architecture du financement du développement national. Il recherchera ainsi à renforcer les partenariats avec les institutions financières internationales mais aussi et surtout mettra l'accent sur l'adoption de mécanisme de financement innovant et d'investissement à impact (Impact Investing). Ces mécanismes intégreront la finance inclusive et la finance verte. A cet égard, nous ferons la promotion des modalités de financement mixtes (Blended Finance) tel que les partenariats publics privés. En outre, nous tirerons un meilleur du nouveau Pacte Mondial de financement pour mieux asseoir un partenariat fort pour une transition énergétique juste.

- Renforcer les recettes de l'Etat et la Stratégie des Recettes à Moyen Terme (SRMT),
- Stratégie de recouvrement,
- Réorienter les fonds provenant de la diaspora dans des projets productif (création de banque),
- Mobiliser l'Epargne domestique,
- Promouvoir le financement participatif : porté par un leadership.

La transition énergétique est un processus continu qui nécessite des stratégies et une planification à long terme dans le domaine de l'énergie, avec une attention particulière portée à l'application des technologies énergétiques appropriées pour parvenir à des émissions nettes nulles.

Le nouveau système énergétique devra promouvoir une économie et une société résiliente pour un Sénégal plus inclusif et plus équitable. Des actions ambitieuses et ciblées sont nécessaires aujourd'hui et au cours des prochaines décennies pour garantir la réalisation des objectifs de l'ODD 7 et la mise en place d'un système énergétique mettant la priorité sur les énergies renouvelables.

Pour le président Aliou Mamadou DIA, ce défi technique et économique se traduit par un ensemble d'opportunités en matière d'investissement et de réglementation. Il investira dans les infrastructures physiques pour permettre la transition énergétique. Il s'agira aussi d'intégrer la politique énergétique dans les stratégies économiques, industrielles, sociales, éducatives et de main-d'œuvre.

Le Président Aliou Mamadou DIA fera de la transition énergétique une initiative participative. Les approches participatives qui engagent de manière significative tous les acteurs, et les partenariats public-privé contribueront à façonner l'avenir énergétique souhaité du Sénégal. Le secteur privé doit jouer un rôle important dans la mise en œuvre de la transition énergétique. Il est tout aussi important de donner aux citoyens, aux jeunes, aux autorités locales, aux instituts de recherche et aux collectivités locales les moyens de faire partie intégrante du système énergétique.

- Améliorer la gouvernance et la régulation du secteur des hydrocarbures,
- Réduire notre dépendance et vulnérabilité énergétiques,
- Promouvoir l'industrie locale de fabrication de kits d'énergies renouvelables,
- Renforcer l'utilisation des énergies renouvelables,
- Renforcer la SAR,
- Renégocier les contrats pétroliers et gaziers,
- Renforcer la politique d'électrification rurale,
- Renforcer les capacités et connaissances des acteurs de l'énergie sur la transition énergétique,
- Promouvoir le dialogue entre les ONG et le secteur privé,
- Promouvoir l'efficacité énergétique dans les infrastructures et équipements.

Pour l'accès à l'énergie, nous proposons la mise en place de centrales photovoltaïques de production d'électricité au niveau de cinq zones du pays qui seront interconnectées avec le réseau électrique national. La seconde politique consistera à encourager les ménages à disposer de réseaux photovoltaïques domestiques interconnectés sur le réseau national (avec compteurs intelligents à mesure différentielle). En conformité avec le développement durable, nous mettrons en œuvre une politique d'industrialisation facilitant l'accès à l'énergie (fabrication locale des plaques photovoltaïques et des batteries).



4 REFORMES PHARES

CONTEXTE

Représentant 75% de la population (moins de 35 ans), la Jeunesse sénégalaise doit être davantage prise en considération dans l'élaboration des politiques publiques. Au vu du rôle important qu'elle doit jouer dans le développement du pays, leurs préoccupations devront être prises en compte à un niveau plus institutionnel. Le conseil sera présidé par le Président de la République et non dans un ministère ou une direction.

DÉFINITION

Le CSJ est une institution qui a pour vocation de faire la promotion de la participation des jeunes à la vie politique, sociale et économique du pays. Ce conseil regroupera des membres permanents et des membres non-permanents.

COMPOSITION

Les membres permanents du CSJ sont :

- Le président de la république,
- Les représentants des ministères de développement
- Un pôle d'experts chargés du suivi et de l'évaluation

Les membres non permanents sont :

- du représentant de l'ONCAV
- des présidents d'amicales de chaque université (7 universités)
- du président de l'association nationale des parents d'élèves
- du représentant des sociologues
- du représentant de la commission jeunesse et sport de l'assemblée nationale
- les représentants des ministères de développement
- le représentant du CNJ
- etc.

Le Conseil sera composé de représentants d'associations de jeunesse respectant un certain nombre de critères de représentativité territoriale (nombre de membres, par région, par département, etc.). Chaque ministère de développement aura un représentant dans le CSJ pour l'exécution, la prise en compte et le suivi des décisions du président de la république qui découleront des sessions du CSJ.

MISSIONS

Le CSJ a pour mission de :

- Rétablir le contrat de confiance entre la jeunesse et l'état
- offrir à la jeunesse des formations adaptées aux besoins du marché du travail
- promouvoir la créativité, l'innovation et l'entrepreneuriat
- lutter contre le chômage endémique des jeunes, le phénomène de l'immigration clandestin et l'exode rural

CONTEXTE

Le Sénégal traverse depuis quelques années une situation socioéconomique déplorable marquée par une baisse continue de la croissance du PIB qui décline à 4,22% (contre 8% qui avait été prévue) et une inflation galopante de 9.2% tandis que la dette publique atteint la barre des 76,6% (banque mondiale, 2023).

La crise du covid19 et la guerre Russo-ukrainienne ont montré clairement la vulnérabilité et l'incapacité de notre économie à faire face aux chocs exogènes.

Face à cette crise, il est important de mettre en place des pôles de développement durable pour rendre notre économie plus dynamique et endogène.

DÉFINITION

Le P2D est l'une des quatre réformes phares du programme « nite ak naatange » du président Aliou Mamadou DIA. Ce pôle va soutenir la relance économique, l'industrialisation et la création d'emplois au Sénégal. Le P2D regroupera un ensemble d'infrastructures (institutions financières, centre de formation, espace de production, des unités de transformation des produits dérivés du primaire, commercialisation des produits transformés, etc.)

OBJECTIF DU P2D

L'objectif de développement du P2D est de contribuer à la transformation structurelle de l'économie en améliorant considérablement :

- L'accès au financement
- L'adéquation entre la formation et les métiers du primaire
- La productivité dans le secteur primaire
- La compétitivité des chaînes de valeur
- Le développement du secteur privé national
- La création d'emplois

L'ambition est de créer plus de 250 000 emplois par an, un objectif qui pourrait augmenter considérablement d'ici 2034.

BÉNÉFICIAIRE OU COMPOSANTS DU P2D

Le P2D bénéficiera :

- Aux porteurs de projets,
- Les très petites et moyennes entreprises (TPME),
- Les auto-entrepreneurs,
- Les entrepreneurs,
- Les entrepreneurs du secteur informel,
- Les PME opérant dans les chaînes de valeur
- La population Sénégalaise en générale.

LOCALISATION DES P2D

L'objectif c'est la création de 14 P2D sur l'étendue du territoire national en raison d'un P2D par région. Nous aurons besoin d'un espace de 20.000 ha pour chaque P2D.

MODE DE FINANCEMENT

Le financement axé sur le résultat est une méthode qui lie le financement à des résultats ou des effets directs mesurables convenus au préalable avec les partenaires. Dans le cadre de la réalisation du P2D, l'Etat appliquera ce mode financement pour l'atteinte des objectifs. Nous serons accompagnés par nos partenaires techniques et financiers (PTF) tels que :

- La Banque Africaine de Développement (BAD)
- Fusion de (FONSIS, ANPEJ, DER/FJ, FONGIP)
- Investisseurs Nationaux (dans le cadre des PPP)

CONTEXTE JUSTIFICATIF

Cette réforme vise à consolider l'enseignement coranique tout en dotant les enfants d'une formation professionnelle les permettant d'intégrer facilement la vie socioprofessionnelle à la fin de leurs études.

STRUCTURATION

La formation des enfants est exclusivement réservée aux daaras.

Elle se fera en trois phases après leur accès au daara à partir de quatre (04) ans.

- de 04 à 08 ans : mémorisation exclusive du Saint Coran

- de 08 à 12 ans : des classes pilotes (condenser le cycle élémentaire en trois (03) classes : une classe par étape avec une initiation en anglais et en informatique.

A partir de 12 : trois branches souvent aux élèves :

- Enseignement religieux

- Enseignement professionnel

- Enseignement général

À ce stade, le parent sera libre de choisir, pour son enfant, la branche à suivre.

MODE DE PAIEMENT

- Pour les enseignants : Le maître coranique (Oustaz) sera payé par l'Etat comme agent dans la fonction publique.

- Pour les élèves : Les élèves paieront un montant symbolique subventionné par l'Etat. Ils vivront dans des campus sociaux (Internat dans les lieux de la formation)

FINANCEMENT

- Etat,

- Secteur privé national,

- Partenaires techniques et financiers,

CONTEXTE

Face aux situations d'instabilité sociales traversées par le Sénégal ces dernières années, il est urgent de mettre en place un cadre qui puisse jouer un rôle de stabilisateur et d'union nationale. Il aura également pour mission de faire des propositions sur la politique sociale et économique du pays. Elle jouera un rôle très important sur les activités comme les dialogues nationaux, assises et autres similaires. Ce conseil aura des prérogatives encadrées. Ce conseil remplacera le Conseil Economique, Social et Environnemental ainsi que le Haut Conseil du Dialogue Social.

DÉFINITION

Ce conseil est un cadre qui regroupe les représentants des autorités religieuses, coutumières et traditionnelles du pays ayant en commun des valeurs telles que l'éthique et la morale. Son but est de les associer dans les processus de développement socio-économique du pays, de l'élaboration à l'évaluation en passant par l'exécution et le suivi. Elle aura deux principales missions :

- la restauration des valeurs et de la médiation sociale,
- le traitement des questions sociales, religieuses et traditionnelles

COMPOSITION

Le Haut Conseil des Sages sera composé :

- du représentant des chefs de villages ou de quartiers,
- du représentant de l'association des anciens parlementaires,
- des représentants des familles religieuses,
- des représentants des imams,
- des représentants des églises,
- du représentant des associations des retraités du Sénégal,
- du représentant des associations de personnes âgées,
- du représentant des communicateurs traditionnels,
- des représentants des autorités coutumières,
- du représentant de la fédération des handicapés du Sénégal,
- de la représentante des « bajanu gox »
- etc.

Le nombre sera défini de sorte qu'il y ait une bonne représentativité de chaque appartenance mais aussi des régions du Sénégal. Elle sera composée de personnes représentatives et réputées de bonne moralité.

MISSIONS

- OEuvrer pour la restauration des valeurs
- Assurer la médiation sociale
- Examiner les projets et propositions de loi à l'exclusion des lois de finances
- Donner leur avis sur toutes les questions d'ordre économique, social, culturel et religieux

MA VISION

“Un Sénégal prospère bâti dans l’équité, la transparence, la droiture, l’unité et le respect de la dignité humaine”

